

## CHRONIQUE DU GREFFE

Les décisions de la semaine

semaine du : du 2 au 6 février 2015					
NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8865	Syndicat des professeures et professeurs du CÉGEP de Lévis-Lauzon -et- CÉGEP de Lévis-Lauzon	1120	Jean-Marie Lavoie	Composition de la commission des études (CE) - Entente locale avec le syndicat du personnel enseignant datant de 1993 et 2004 - Le CÉGEP a modifié unilatéralement l'entente en 2013 - Validité de l'entente signée avec la partie syndicale en regard notamment de la Loi sur les Collèges et la Loi sur le régime des négociations dans les secteurs public et parapublic	Grief accueilli
8866	Syndicat de l'enseignement de Champlain -et- Commission scolaire Marie-Victorin	5110	Huguette April	Griefs ayant pour origine une poursuite judiciaire déposée au civil par un enseignant contre deux enseignantes - 1- Obligation de l'employeur de prendre fait et cause (critères) - 2- Est-ce que la lettre d'attente constitue une mesure disciplinaire au sens de la convention collective ? - 3- Le fait de remettre une copie lettre d'attente à un autre enseignant contrevient-il à la législation portant sur la protection des renseignements personnels ?	Résultat par grief : 1- accueilli 2- rejeté 3- accueilli
8867	Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville (CSQ) - et - Commission scolaire des Chênes	5110	Pierre A. Fortin	Enseignant au primaire - Calcul de la tâche - Excédent - Notion de « battement » - Tâche éducative - Prescription	Griefs rejetés - objection préliminaire rejetée
8868	Association professionnelle du personnel administratif Inc. (CSN) -et- Commission scolaire de Montréal	5320	Maureen Flynn	Harcèlement en milieu de travail - Amendement au grief - Objection à l'amendement - Requête de l'employeur visant à demander l'irrecevabilité du grief	Objection et requête rejetées.